



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 18-876 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 12-762
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA
VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

- 1.- Lors de la séance ordinaire du 4 septembre 2018, le conseil municipal a adopté le Projet de Règlement 18-876 modifiant le Règlement 12-762 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ».
- 2- Ce règlement a pour objet d'ajouter un article afin de prévoir les règles d'après-mandat de certains employés municipaux suivant l'adoption du projet de loi 155.
- 3.- Le règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018, à 20 heures, à la salle du conseil située au 6, 1^{re} Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts.
- 4.- Toute personne intéressée qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau du greffe au 6, 1^{re} Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts durant les heures de bureau.

Sainte-Anne-des-Monts, le 5 septembre 2018

Me Sylvie Lepage, OMA
Greffière